

REVUE DE PRESSE



01 SEPTEMBRE 2015
> 14 SEPTEMBRE 2015



Les choux délicieux de Julien



Une recette chou... perbe !

Une quinzaine de jeunes participaient à l'atelier cuisine qui se déroulait à la salle des fêtes. Le renom de Julien Bourin qui s'est illustré dans l'émission le meilleur pâtissier sur M6 a fait son effet. Autour des fourneaux les jeunes écoutaient les conseils de ce professeur de flûte qui sait faire de si bons gâteaux ! Leur patience fut récompensée, les choux disposés en couronne de

fleurs, fourrés de crème avec des inserts pralinés au coeur étaient un délice. Les animateurs ados de la CCMM avaient invité cet autodidacte de la cuisine dans le cadre du programme d'activités de l'été proposé aux jeunes. Les adultes venus en spectateurs ont pu profiter des conseils pour réussir la recette des choux à la crème. La réussite, précise Julien en fin connaisseur, dépend aussi de la qualité et du choix des produits utilisés. Les jeunes auditeurs ont été surpris que la vanille soit le fruit d'une orchidée, ils ont aussi appris qu'il existait aussi plusieurs types de farine à ne pas confondre sous peine de voir les choux... choir.

Les goûteurs du jour lui ont attribué le premier prix.

Vendredi 04 septembre 2015 / Richardménil

Le lavoir opérationnel grâce au travail des ados



Les jeunes ont désensablé le lavoir.

Durant trois matinées, huit adolescents du territoire Moselle et Madon ont oeuvré autour du lavoir de Richardménil. Ce lavoir, ensablé, nécessitait qu'on le vide et le nettoie afin qu'il puisse continuer à fonctionner. Grâce à l'implication de Jean-Christophe Appert Collin, élu municipal et de l'agent technique de la commune, les jeunes ont pu venir à bout de ce chantier très physique. Armés de pelle, ils ont dû redoubler d'efforts afin d'enlever tout le sable amassé depuis longtemps.

Agés de 16 à 21 ans, ces jeunes, encadrés par leurs éducateurs bénéficiaient gratuitement d'une sortie l'après-midi même, en contrepartie du travail accompli. Ils ont ainsi pu se rendre au cinéma, s'initier au tir à l'arc avec le club de Pont-Saint-Vincent, ou s'affronter au Lasermaxx.

Ce dispositif appelé Prévention Été est conduit depuis plusieurs années par la Communauté de Communes Moselle et Madon et permet à des jeunes ne partant pas en vacances, de s'investir dans des petits travaux d'intérêt collectif, de se valoriser et de bénéficier d'activités sportives, culturelles et de loisir.

Le dispositif Prévention été de la CCMM est soutenu par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance, par le Conseil régional de Lorraine, par le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et par la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle.

Samedi 05 septembre 2015 / Viterne

Nettoyage du sentier de randonnée



Les jeunes en haut de Planier

Dans le cadre du dispositif Prévention conduit par la communauté de communes Moselle et Madon, 14 jeunes âgés de 11 à 21 ans, venus du quartier de Cumène à Neuves-Maisons, de Chaligny et de Thélod ont travaillé d'arrache-pied durant 10 matinées au désherbage d'un sentier de randonnée de la commune de Viterne qui donne sur Planier.

Encadrés par les éducateurs de la CCMM et par Gérard Bedez, habitant de Viterne, ils ont rendu une

seconde jeunesse à ce sentier long de 800 m.

En contrepartie du travail effectué, ils ont pu bénéficier de sorties et d'animations proposées par l'équipe d'éducateurs.

Samedi 05 septembre 2015 / Neuves-Maisons

Chantier de l'école de la deuxième chance



Un chantier qui permet aux jeunes de mettre en pratique leurs acquis

L'école de la deuxième chance mise en place par l'APCI (Agence du patrimoine et des cultures industrielles) a pris son envol lors de la fête du fer qui s'est déroulée en juin dernier sur la mine du Val de Fer. En fournissant des locaux situés dans l'ancien site de l'INRS, la communauté de communes de Moselle et Madon favorise cette initiative mais pas seulement. En effet, s'appuyant sur ce dispositif, cinq jeunes de l'école, encadré par des bénévoles de

l'APCI et un formateur ont été chargés par la CCMM d'intervenir sur la passerelle traversant la Moselle

à hauteur de Pont-Saint-Vincent et qui rejoint la piste cyclable. La dégradation des barrières en bois empêchait les véhicules motorisés d'emprunter la piste cyclable. Plus qu'une réparation, c'est un accès totalement revu que l'école de la deuxième chance a réalisé. Afin d'éviter d'autres dégradations, le choix de remplacer les structures en bois par des piliers métalliques s'est imposé rapidement d'autant plus que l'école de la deuxième chance est spécialisée dans les métiers du fer. Cette section qui a débuté en juin et se terminera en décembre réalise actuellement les barrières de protection qui seront posées sur l'ancienne mine. Au vu de la réussite de ce chantier, la communauté de communes de Moselle et Madon souhaite renouveler ce type d'opération permettant ainsi aux jeunes de l'école de la deuxième chance de mettre en pratique leurs savoirs acquis lors de leur formation.

Mercredi 09 septembre 2015 / Neuves-Maisons

Lancement du nouveau réseau T'MM



Les habitants sont venus en nombre s'informer sur le nouveau réseau T'MM

Samedi, la Communauté de communes de Moselle et Madon avait choisi le parking de l'Intermarché pour le lancement du nouveau réseau de transport T'MM.

Durant la journée, un grand nombre de personnes sont venues se renseigner sur le nouveau réseau.

Plusieurs stands d'information avaient été installés auprès desquels on pouvait trouver toutes les fiches horaires, le guide du réseau ou la fiche explicative du T'MM +.

Devant un grand bus, des grilles étaient installées avec le nouveau plan du réseau et diverses infos pratiques.

En plus d'une tombola, les riverains pouvaient repartir avec un sac et un stylo aux couleurs du T'MM.

En fin de matinée, le tirage au sort a désigné trois gagnants (au choix deux places pour un spectacle au centre culturel Jean-l'Hôte, deux places pour un parcours sportif au fort Aventure ou un panier gourmand de la Ferme de la Faisanderie). Ils ont reçu leur lot de la main même des élus qui étaient présents.

Renseignements sur le nouveau réseau T'MM : tél. 03.83.26.45.00 ; par mail : contact@cc-mosellemadon.fr ou www.cc-mosellemadon.fr

Vendredi 11 septembre 2015 Flavigny-sur-Moselle

Réouverture de la bibliothèque



Les membres du bureau.

La bibliothèque a été fermée tout l'été pour mise en réseau informatique, désherbage et inventaire. Un travail mené par l'intercommunalité (CCMM), par l'équipe tutrice de la Filoche, médiathèque référente et quelques volontaires.

En juillet et septembre, deux sessions de formation ont été mises en place auxquelles ont participé l'équipe de Flavigny et des bénévoles d'autres bibliothèques pour apprendre à utiliser le nouveau logiciel, comprendre le fonctionnement des antennes

et la logistique qui découle d'un travail en réseau.

Après cet été de remise à jour, l'équipe aura le grand plaisir de vous accueillir aux horaires habituels à partir du mercredi 16 septembre. Nouveauté incontournable pour les lecteurs déjà inscrits : carte d'adhérent obligatoire.

Pour rappel : bibliothèque 65 rue de Nancy, tél. 03.83.26.74.31 ; blog via le site de la mairie. Ouverture le lundi et mercredi, de 16 h 30 à 18 h 30, et le samedi, de 14h à 16h.



COMMUNES

CCMM

Mardi 01 septembre 2015 / Viterne

Le nouveau réseau T'MM lancé samedi prochain



Ligne C : Viterne- Brabois CHU.

Le nouveau réseau T'MM sera composé de 5 lignes à la place de 3, la ligne qui concerne Viterne sera la ligne C les départs se feront de Viterne et le terminus au CHU de Brabois pour une correspondance avec le tram, il sera possible, avec un changement à Neuves-Maisons, en prenant la ligne A d'aller à Ludres.

Les lignes fonctionneront du lundi au vendredi de 6 h 50 à 19 h et le samedi de 8 h 20 à 19 h.

La communauté de communes fêtera le lancement du nouveau réseau samedi 5 septembre, parking de l'Intermarché à partir de 10 h.

Jeudi 03 septembre 2015 / Frolois

Jeux, barbecue et danses



Les villageois discutent de leurs vacances dans la bonne humeur

La fête a commencé avec les animations proposées avec le Ludobus de la communauté de communes. Une quinzaine de jeunes ont découvert les jeux anciens et les quilles durant l'après-midi. Les familles se sont réunies sous la tonnelle afin de profiter de l'apéritif offert par la municipalité à l'ombre. Les bénévoles se sont relayés pour que les barbecues grillent les saucisses et viandes. La soirée s'est poursuivie par les danses dans la bonne humeur.

Les bénévoles ont apprécié le coup de main des ados à la fin de la soirée pour ranger le matériel.

Vendredi 04 septembre 2015 / Xeulley

Les décisions des élus

Réuni en séance ordinaire, avec neuf conseillers présents et deux pouvoirs, le conseil municipal a délibéré sur plusieurs points, après avoir approuvé, à l'unanimité le compte rendu de la séance du 29 juin dernier.

A l'ordre du jour :

Demande de subvention au SDE 54 : afin de financer pour partie l'enfouissement des réseaux EDF et l'éclairage public, le conseil décide de faire une demande de subvention auprès du syndicat départemental d'électricité concernant les travaux à venir, route de Maizières et allée du Hureau, subvention de l'ordre de 15 à 20 % de la dépense, adopté par 10 voix et une abstention : Bénédicte Florentin.

Déclaration d'intention d'aliéner vente Thiry/Ruban : le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette vente d'un terrain constructible de 500 m² environ, sis au 12, rue Jacques-Callot.

Déclaration d'intention d'aliéner vente Vauthier/Sene : le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur cette vente d'un immeuble et terrain de 360 m², sis au 20, rue de la Libération.

Création d'un poste vacataire pour les temps d'accueil périscolaire :

sur proposition de Bénédicte Florentin, le conseil décide à l'unanimité, de la création d'un poste de remplacement en cas d'absence pour une durée de 3 h/semaine pendant les TAP, période horaire 13 h 20 à 14 h 20, le lundi, mardi et jeudi, depuis le 1^{er} septembre et jusqu'au 30 juin 2016.

Samedi 05 septembre 2015 / 24 heures Meurthe-et-Moselle / Nancy

Un sous-sol trop élastique



Pascal Bergerot (à gauche) a la maison la plus sinistrée du quartier. A droite, le maire Claude Guidat.

Les dégâts apparaissent simultanément un peu partout le long des côtes de Moselle.

Voilà le cocktail détonant : sous-sol argileux, plus terrain en pente, plus sécheresse = instabilité et glissements de terrain.

A Bainville-sur-Madon, dans la Grand-rue, les dégâts ont commencé à apparaître dès juillet. « Des fissures sont apparues. Je les ai rebouchées au mastic », explique Pascal Bergerot, dans le civil employé au centre Parisot tout proche. « Mais peu de temps après, les fissures se sont ouvertes encore plus... » La visite est impressionnante. Tout le sous-sol bétonné de sa grande maison en aggro des années 60 est parcouru de lézardes plus ou moins grandes. La porte de plain-pied de son atelier est en train de se dédoubler, un côté a descendu de plusieurs centimètres. Mais le plus spectaculaire est dans l'angle nord de la maison. On peut entrer la main entière dans la lézarde. Elle est traversante, horizontale, mesure plus de 3 cm. Tout le coin s'est enfoncé brutalement dans le sol, en glissant latéralement... « Et ce n'est pas fini », dit le malheureux père de famille, qui montre des traces dans sa pelouse. « Elle s'est subitement crevassée. J'ai dû remblayer avec de la terre... »

La demeure ayant plus de quarante ans d'âge, on ne peut parler de malfaçon. Surtout, elle n'est pas la seule dans cet état. La voisine de Pascal, Mélanie Champin montre la volée de trois marches qui mène à la porte d'entrée de son pavillon : le bloc escalier en béton s'est désolidarisé du seuil de la porte de plus de 2 cm. Et plus haut, le garage en appui sur la façade Est s'est complètement ouvert, d'au moins 5 cm à la naissance du toit... « Nous sommes arrivés ici il y a huit ans. C'est advenu à la mi-juillet ».

Un rapide tour dans le quartier témoigne que même les maisons neuves commencent à souffrir.

La raison ? Inutile d'aller chercher un risque minier. Il ne concerne pas à Bainville-sur-Madon le village situé au pied des côtes. C'est l'argile du sous-sol.

Sous-sol en argile

La sécheresse a provoqué un retrait de la couche, d'où ces désordres qui ont commencé à apparaître en juillet et se sont aggravés depuis. De mauvaises fondations et le phénomène s'accroît. Il faudrait comme à Nancy bâti sur des schistes carton ancrer les maisons sur des pilotis, ce que personne n'a jamais fait à la campagne. « Nos voisins de Pompey ont ainsi construit un lotissement dans les années 80 », explique le maire de Bainville, Claude Guidat. « Les anciens savaient qu'il ne fallait pas construire là. Le lotissement a fini par glisser dans la pente... Ici, c'est moins grave, mais nous avons déjà eu une alerte en 2011. »

La préfecture suit le dossier de très près, car déjà deux communes ont fait un appel à la population pour signaler des fissures éventuelles, Chaligny et Champigneulle. Avec toujours le même schéma, sous-sol argileux, maisons construites dans la pente des côtes de Moselle. La préfecture rappelle aux habitants que dans un premier temps, ils doivent saisir leur assureur, qui nommera un expert. Si celui-ci estime que ce n'est pas de son ressort, la balle sera renvoyée à l'Etat, qui pourra monter un dossier de catastrophe naturelle, lequel sera finalement expédié une fois bouclé à Paris, où la commission nationale sur les risques naturels statuera pour une éventuelle indemnisation. Mais ce sont les mairies qui piloteront le montage de ces dossiers, d'où ces appels à la population qu'elles sont en train de passer partout où les désordres sont patents, sur les conseils de Jean-François Raffy, secrétaire général de la préfecture, qui suit l'affaire de très près.

Reste à espérer qu'il pleuve (les mesures anti-sécheresse ne seront revues que le 1er octobre) afin de stopper les dégâts, voire de les atténuer, car l'élasticité de l'argile, ça marche dans les deux sens...

Jeudi 10 septembre 2015 / Sexey-aux-Forges

Un conseil éclairé

L'ordre du jour du dernier conseil municipal présidé par Patrick Potts portait essentiellement sur l'éclairage public devenant vieillissant. Suite aux propositions de M. Pariset de la société Rent Light développées à la précédente réunion du conseil, celui-ci devait choisir. C'est la proposition de location avec option d'achat qui a été retenue. Elle propose le remplacement des luminaires avec supports, une formule tout compris (assurance, gestion des pannes et économies d'énergie...). La proposition sur 9 ans prévoit également un entretien préventif tous les 3 ans et un entretien curatif sur demande en cas de panne pour une dépense mensuelle prévisionnelle de 1.1147 EUR. Le conseil s'interroge sur l'éventualité de couper ou non l'éclairage public pendant une partie de la nuit.

Vendredi 11 septembre 2015 / Bainville-sur-Madon

Conseil : la commune devant le tribunal administratif

Une nouvelle tête au conseil municipal : suite à la démission d'Arnaud Thomassin, c'est Benoît Dupont qui a pris place autour de la table. Le maire lui a souhaité la bienvenue avant de passer à l'ordre du jour. Trois délibérations ont été prises à l'unanimité lors du dernier conseil : la première concernait les

demandes de subventions, dotation de solidarité de 3.500 EUR pour l'achat de radiateurs et de 4.337 EUR d'investissement transitoire pour l'installation d'une chaudière.

La seconde concernait le programme des coupes de bois 2015-2016, le prix du stère restant à 8 EUR. La troisième était plus délicate. Le maire a fait savoir aux membres du conseil que la société Ecovilla poursuivait la commune en justice devant le tribunal administratif. C'est un mauvais héritage dit le maire. Le constructeur des maisons « Les Jardins du Madon » demande le remboursement des sommes versées (48.970EUR) et l'annulation de celle restant à devoir (55.000EUR) pour les travaux de voiries effectués sur le chemin de la grande ruelle. Ecovilla conteste aujourd'hui les engagements pris avec l'ancienne municipalité. La délibération prise par le conseil municipal en novembre 2009 qui faisait mention d'une autorisation de voirie pour accéder au lotissement sous la forme d'une souscription volontaire est remise en cause. Dans cette délibération, Ecovilla s'engageait à régler le coût des travaux. La contestation repose sur le fait que ce chemin, devenu route sur la partie des « Jardins du Madon » n'est pas au seul usage des habitants du lotissement et de ce fait n'a pas à être pris en charge par le lotisseur. Le conseil autorise le maire à ester en justice pour cette affaire.

Dimanche 13 septembre 2015 / Chavigny

Au fil du conseil municipal

Réuni le 11 septembre en soirée, le conseil municipal, présidé par le maire, Hervé Tillard, a pris connaissance de plusieurs délibérations qui après débat, ont toutes été approuvées à l'unanimité. Des virements de crédits pour financer des travaux de sécurité dans les écoles, dont des dispositifs anti-pince doigts, pour un montant d'environ 7.000 EUR Virement équivalant déplacé du compte « voirie ». Une somme de 1.450 EUR nécessaire pour installer une nouvelle structure dans la cour de l'école maternelle avec ses dallages de sécurité. Virement équivalant déplacé du compte « Voies et réseaux »).

Acceptation des indemnisations de Groupama concernant les sinistres suite à effraction dans les vestiaires du stade de football et sur la fontaine de la place de l'Eglise suite à choc de véhicules.

Projet éducatif de territoire (PED) : la convention de mutualisation « Accueil périscolaire/Maison de la Jeunesse et de la Culture/Commune » dont le texte sera modifié est adoptée. Acquisition d'un terrain proche du groupe scolaire : les propriétaires de la parcelle AD 841 ont proposé au maire de le vendre à la commune. Proposition acceptée par les élus qui autorisent le maire à procéder à cette acquisition, à prévoir au budget 2016.

Dimanche 13 septembre 2015 / Neuves-Maisons

Conseil municipal

Réunion mercredi 16 septembre à 18 h au centre Jean-L'Hôte. A l'ordre du jour : subventions à diverses associations.

Cours d'alphabétisation

En coordination avec le directeur du foyer Aristide-Briand, le comité du Secours populaire de Neuves-Maisons a décidé de mettre en place des cours d'alphabétisation et de maîtrise écrite de la langue française. Ces cours gratuits, donnés par des bénévoles, se dérouleront à compter du 14 septembre à la Maison de la vie associative le lundi de 14 h à 16 h, le mardi de 9 h 15 à 11 h et le jeudi de 9 h 15 à 11 h.

Richardménil Randonnée

L'association Rando-Ménil organise une randonnée ce dimanche 13 septembre à Granges-sur-Vologne (parcours de 20 km, repas tiré du sac). Rendez-vous à 8 h 15 sur le parking de la place de l'Empereur. Renseignements et inscription : 03.83.25.61.33 ou rando-menil@wanadoo.fr

Gymnastique, reprise des cours

Les cours de gymnastique organisés par l'Union familiale ont lieu lundi : Pilate de 9 h à 10 h et de 10 h à 11 h, Gym dos de 18 h 30 à 20 h, mardi et jeudi : Gym tonique de 9 h à 10 h 30. Renseignements : 03.83.25.72.94 ou 03.48.74.43.69.

Saint-Nicolas-de-Port Tir à l'arc

La 1re compagnie des Archers portois propose du tir à l'arc au féminin avec une initiation gratuite le samedi 19 septembre de 13 h à 18 h, à la salle des sports. Renseignements mail : lesarchersportois@yahoo.fr.
